

**FORMULAIRE DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL
OU DE REPRISE A TEMPS COMPLET**
Personnels enseignants et de documentation du 2nd degré privé sous contrat

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Document à retourner au service de la DPE 3 par mail à l'adresse : dpe3@ac-poitiers.fr
avant le jeudi 03 mars 2022

Je participe au mouvement de l'emploi pour la rentrée 2022 :

OUI

NON

ATTENTION: dans le cadre de la participation au mouvement de l'emploi, la demande sera à informer au chef d'établissement d'accueil

NOM : **Prénom :**

Nom patronymique :

Echelle de rémunération : **Discipline :**

Etablissement affectation :

Département : 16 17 79 86 N° d'établissement :

Souhaite reprendre l'exercice de mes fonctions à temps complet durant l'année scolaire 2022-2023

Souhaite exercer à temps partiel durant l'année scolaire 2022-2023

1^{ERE} DEMANDE

RENOUVELLEMENT

A- DEMANDE DE TEMPS PARTIEL de droit :

Pour élever un enfant de moins de 3 ans

Date de naissance de l'enfant :

Si l'enfant atteint l'âge de 3 ans au cours de l'année scolaire 2022- 2023 :

Demande à reprendre son activité à temps plein

Demande à demeurer à temps partiel sur autorisation pour le reste de l'année scolaire 2022-2023

Pour donner des soins à un enfant, un conjoint ou un ascendant (joindre certificat médical et toute PJ justifiant du versement d'une allocation ou indemnité spécifique)

Pour un personnel en situation de handicap (joindre le justificatif)

Date d'envoi du dossier au service médical :

B- DEMANDE DE TEMPS PARTIEL sur autorisation :

Pour créer ou reprendre une entreprise (joindre un courrier présentant le projet envisagé, l'extrait K ou Kbis et la demande de cumul d'activités)

Pour convenances personnelles

C- QUOTITE DEMANDEE :

Souhaite exercer à raison de **Heures hebdomadaires** (quotité comprise entre 50% et 80% du service complet pour un temps partiel de droit et entre 50% et 90% pour un temps partiel sur autorisation et exprimée en nombre entier ou en nombre entier + 30 minutes).

**Compte tenu des dispositifs de pondération des heures d'enseignement assurées dans le cycle terminal de la voie générale et technologique, en STS, la quotité de temps partiel des enseignants bénéficiant de ces dispositifs peut être supérieure à la quotité correspondant au nombre d'heures demandé.*

D- MODALITES DE REALISATION DU TEMPS PARTIEL (sous réserve des nécessités de service) :

Temps partiel hebdomadaire

Temps partiel annualisé **à motiver par un courrier joint à ce formulaire**

Si le temps partiel est annualisé, préciser la période de l'année scolaire travaillée :

1^{ère} période de l'année scolaire

2^{ème} période de l'année scolaire

CADRE RESERVE AU CHEF D'ETABLISSEMENT

Avis du chef d'établissement :

Favorable

Défavorable (motif du refus) :

.....
.....

Quotité qui peut être accordée à l'intéressé(e) (heures de décharge éventuelle comprises) :

Conformément à la circulaire ministérielle DGRH B1-3 n°2015-105 du 30 juin 2015, **la quotité de temps partiel initialement arrêtée pourra être ajustée à la rentrée en fonction de la fixation définitive des services** enseignants dans la limite de 50 à 80 % pour temps-partiel de droit et 50 à 90 % pour les temps-partiel sur autorisation.

A....., le

A....., le

Signature du chef d'établissement

Signature de l'intéressé(e)

CADRE RESERVE A L'AUTORITE ADMINISTRATIVE

Date de réception de la demande :

Proposition des services du rectorat :

Favorable

Défavorable

Observations :

.....
.....

Le.....

Cachet / Signature :